

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

## AMENDEMENT

N ° AC918

présenté par

Mme Calvez, M. Barbier, M. Blanchet, M. Bois, M. Cabaré, Mme Clapot, Mme Colboc,  
Mme Gomez-Bassac, Mme Grandjean, Mme Hérin, M. Kerlogot, Mme Khedher, Mme Kuric,  
M. Labaronne, Mme Louis, Mme Mörch, M. Poulliat, Mme Racon-Bouzon, Mme Rossi, M. Sorre,  
M. Testé, Mme Toutut-Picard, Mme Vanceunebrock et M. Vignal

-----  
**ARTICLE 59**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.